

Table des matières

Présentation.....	1
Approche critique et interprétative.....	1
Approche « par scénarios plausibles ».....	2
Thèses communes à nos approches « terrain ».....	3
Discussion de nos approches.....	4
Nos approches vs d'autres approches.....	5
Déjouer ou démystifier la complexité des « systèmes ».....	5
Judicieuse complexité juridique.....	7
Complexité des théories économiques et financières.....	8
Application à l'analyse du système économique capitaliste.....	9
Thèses communes de nos différentes approches.....	10

Cet article (B-4) discussions de nos approches est sous Creative Commons BY-SA 4.0.

Cet article appartient à la rubrique [Approches pour toute recherche en SHS](#) de notre cahier de recherche [actualisation puis mobilisation de spinoza dans les sciences sociales](#).

Pour être sûr de lire la version la plus récente, cliquez [ICI](#)

Présentation

Des présentations de nos approches ont été faites au séminaire du laboratoire CPN d'Evry. Cet article en reprend les discussions pour répondre à l'objection principale faite : une approche relevant de l'individualisme méthodologique et supposant le libre-arbitre de chacun.

Nos approches comprennent deux approches « terrain », l'une dite interprétative ([article \(B-1\) Approche critique et interprétative](#)), l'autre dite « par scénario plausible » ([article \(B-3\) Approche « par scénarios plausibles »](#)).

Pour ces deux approches, le chercheur doit toujours avoir à l'esprit que tout humain et toute organisation humaine pensent et agissent en se fondant sur des prémisses que nous résumons en huit thèses ([article \(B-2\) Prémisses fondamentales pour toute SHS](#) et [article \(B-2-a\) Thèses communes pour toute SHS](#)).

Cet article (B-4) discussions de nos approches résume d'abord nos deux approches « terrain », puis nos huit thèses et répond ensuite à la critique principale qui a été faite et enfin, à titre d'exemple, montre l'application de ces thèses pour analyser le système économique capitaliste en commençant par démystifier la complexité mise en avant rendant difficile toute contestation.

Approche critique et interprétative

L'[article \(B-1\) Approche critique et interprétative](#) repose sur les thèses résumées dans le chapitre *Thèses communes à nos approches « terrain »*, dont la [thèse \(4-\)](#). Cette thèse (4-) conduit à privilégier une approche interprétative du terrain sociologique. Notre anthropologie sociologique est

celle de E.P. Thomson¹ : les gens, même « ordinaires » et opprimés, pensent et peuvent être conduits par la raison, leur raison². Ils ont eux-même une approche critique dont l'expression doit être encouragée par le chercheur lors des entretiens.

L'approche proposée repose donc sur la **première hypothèse**, thèse (4-), que toutes les organisations et toutes les personnes, agents ou non de ces organisations, désirant être et agir avec une certaine cohérence (sous la conduite d'une raison, avec des idées et des actes « qui se tiennent ») sont nécessairement inspirées par des énoncés déclaratifs et performatifs³ plus ou moins complexes. Ces énoncés sont posés à priori, implicitement ou explicitement, par ces organisations et personnes et ils sont indémontrables par la logique fondée sur ceux-ci. Ils peuvent même être fondés sur des préjugés. Ces énoncés donnent le sens de cette logique, logique nommée parfois « rationalité », « pragmatisme », « efficacité », etc.. Ceci pour insister sur le fait qu'il n'y a pas de rationalité, de pragmatisme, d'efficacité « bonne » en soi.

Notre **deuxième hypothèse**, [thèse \(7-\)](#), est que les énoncés inspirant des organisations sont à priori différents des énoncés inspirant les personnes concernées par ces organisations, dont les agents de celles-ci. Notre [thèse \(6-\)](#) complète cette deuxième hypothèse : les « accords » entre personnes, entre organisations et personnes et entre organisations⁴, toutes conduites par des raisons à priori différentes, peuvent aussi bien être obtenus par adhésion que par soumission à un rapport de force ou une violence.

Approche « par scénarios plausibles »

Dans les articles (A-1) à [\(A-3\)](#) nous avons établi des thèses conduisant à souligner (1-) le primat des affects et le fait que toute chose est désirée ou non, et plus généralement affecte ou non, y compris la raison, (2-) qu'à propos de toute chose chacun peut avoir sa raison, à savoir un édifice d'idées qui se tient plus ou moins, édifice fondé sur des prémisses dont certaines sont poussées par des affects (de désir, de crainte, etc...), dont des affects provoquées par des affections affectant beaucoup plus la personne que la chose (ex : une menace). Nous avons établi également (3-) que toute décision⁵ est in fine poussée par les affects, y compris un jugement ou un choix moral.

Même si les affects peuvent être géométrisés⁶ en type (ex : de volition, de réaction, actif ou passif), en intensité et en durée, il n'en reste pas moins que leurs effets, ce à quoi ils poussent est grandement aléatoire et non probabilisable⁷. Tout peut arriver, même le plus « improbable ».

¹ E.P. Thomson : « *I am seeking to rescue the poor ... from the enormous condescension of posterity* » dans la préface de *The Making of the English Working Class*.

² Avec notre approche critique, nulle nécessité de mobiliser « *des acteurs sociaux, qui ont besoin de vivre dans l'illusion* » comme le reproche B. Latour à la sociologie critique (*Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte (2006) (p 18))

³ En mobilisant John L. Austin (« Quand dire c'est faire »), les énoncés procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature sont dits déclaratifs, les énoncés poussés par les sentiments, les désirs sont dits « performatifs ».

⁴ Notre approche critique ne conduit pas à imaginer une théorie du complot comme le reproche B. Latour à la sociologie critique (« *il est impossible, précise Latour (dans Changer de société. Refaire de la sociologie, Paris, La Découverte (2006) (p 72)), de distinguer la sociologie critique des théories du complot* »), bien au contraire : les rapports de force et luttes sans merci entre organisations dominantes et entre leurs leaders sont bien plus courantes que les cartels !

⁵ Voir dans l'article [\(A-3\)](#) le chapitre *Décision toujours poussée par les sentiments de volition*

⁶ Spinoza E3 prologue : « *C'est pourquoi les sentiments de la haine, de la colère, de l'envie, etc., considérés en soi, suivent de la même nécessité et de la même vertu de la Nature que les autres choses particulières ... Je traiterai donc de la nature et des forces des sentiments ... selon la même méthode [géométrique] dont j'ai traité dans les parties précédentes de Dieu et de l'Esprit, et je considérerai les actions et les appétits humains de même que s'il était question de lignes, de plans ou de corps* ».

⁷ Dans « *genèse de l'état et genèse de la monnaie le modèle de la potentia multitudinis* » (Juin 2006) Orléan&Lordon citant Keynes (« *The general theory of employment* », Quarterly Journal of Economics, vol. 51, n° 2, février 1937, p. 214.) : « l'incertitude économique est non probabilisable : « *en cette manière, il n'existe aucune base scientifique permettant de calculer une quelconque probabilité. Simplement nous ne savons pas* ».

Article (B-4) discussions de nos approches

Comment se saisir de cet aléatoire non probabilisable ? Et pour quel objectif ?

Cette approche, proposée dans l'[article \(B-3\) Approche « par scénarios plausibles »](#), est une des réponses à cette question : (1-) imaginer des histoires, des scénarios plausibles « logiques », pouvant reprendre des histoires constatées (par des témoignages, des écrits) ou qui auraient pu se passer jusqu'à une situation sociale donnée, (2-) imaginer des scénarios futurs et les situations sociales qu'ils pourraient provoquer.

L'objectif n'est pas de deviner les scénarios les plus probables, mais au moins les deux suivants :

(1-) lorsqu'il s'agit de scénarios passés, connaître les « raisons », les affections et les affects qui les ont poussés et imaginer que ça aurait pu se passer autrement selon d'autres affections et affects ;

(2-) lorsqu'il s'agit de scénarios à venir, considérer tous les scénarios plausibles, afin de prendre les mesures nécessaires pour éviter ceux que l'on ne souhaite pas et favoriser ceux que l'on souhaite, en sachant que les affects sont déterminants⁸ !

Remarque : ce que l'on souhaite renvoie aux critères d'évaluation évoqués dans l'[article \(B-3\)](#).

Nous pouvons imaginer plusieurs scénarios (par exemple selon les pays, selon les témoignages vécus) convergeant vers une situation similaire ou différentes.

Toutefois, aucune situation sociale n'est éternelle. Elle peut être remise en question du fait d'affects intenses et antagonistes provoqués par toutes sortes d'affections⁹.

Thèses communes à nos approches « terrain »

Les thèses communes que nous présentons sont à mobiliser par le chercheur en SHS, dans le cadre des deux approches « terrain » présentées, dans le seul but de se poser toutes sortes de questions afin d'éviter les points aveugles.

Ces thèses sont l'aboutissement des articles suivants :

[article \(A-1\) Critique de la Raison chez Spinoza et raisons multiples à propos d'une chose](#) analysant le concept de raison ou d'entendement dans les écrits de Spinoza et conduisant à proposer le concept de raisons possiblement multiples à propos de toute chose,

[article \(A-3\) Introduction de raisons multiples dans les écrits de Spinoza](#), reprenant l'article (A-1) pour modifier ou « compléter » les écrits de Spinoza en tenant compte de raisons possiblement multiples à propos de toute chose,

[article \(B-2\) Prémisses fondamentales pour toute SHS](#) explicitant des prémisses fondamentales sur lesquelles se fondent les humains.

La [thèse 0](#) propose une anthropologie « spinoziste » de l'homme et des organisations,

La [thèse 1](#) rappelle les affects qui sont souhaités ou appréhendés,

La [thèse 2](#) est relative aux affects poussant les humains à s'associer et désirant se comprendre,

La [thèse 3](#) évoque le désir de discriminer ce qui perçu comme relevant de « nécessités de la nature et de sa nature » et des institutions humaines,

⁸ En terme de stratégie des jeux, il s'agit donc d'une stratégie maximin ou minimax et non d'un stratégie bayésienne fondée sur un gain pondéré par une probabilité, stratégie trop souvent utilisée alors qu'aucune probabilité n'est fondée.

⁹ Notons la pertinence de l'interrogation de F. Lordon dans la présentation de son séminaire EHESS « *structuralisme des passions* » : « elles [les institutions] ne peuvent jamais prétendre donner à cette autorité un caractère définitif, pour souligner que la subversion et la crise sont en permanence à leur horizon ». Ex : mouvement des « gilets jaunes » déclenchée par une taxe sur le diesel.

Article (B-4) discussions de nos approches

La [thèse 4](#) évoque le désir de raison, raison forcément fondée sur des prémisses,

La [thèse 5](#) explicite les prémisses les plus déterminantes : celles poussées par ou provoquant les affects les plus intenses,

La [thèse 6](#) souligne que le vrai et le faux, le bien ou le mal, ... et tout « accord » ne se conçoivent qu'au regard des raisons de chacun, personne ou organisation, à propos de la même chose,

La [thèse 7](#) explicite les relations et « accords » possibles selon les raisons (d'une science dite « exacte » ou « humaine », de tous les jours, des États et institutions).

Ces thèses sont directement mobilisées dans notre approche [« par scénario plausible »](#), pour discuter les approches de [Rawls](#), [Habermas](#), [Bourdieu](#), [Boudon](#), [Rosanvallon](#) et [Harari \(SAPIENS\)](#), et pour traiter de différents sujets : [délibérations dans des sociétés multi-culturelles](#), [du populisme à une politique](#), [trois processus universels déterminants](#) et [scientificité des recherches à propos du genre et idéologie militante de leurs détracteurs](#).

Discussion de nos approches

Nos deux approches « terrain » fondées sur notre approche « huit thèses » prennent acte des déterminations et dominations sociales.

Plus que de prendre acte des déterminations et dominations sociales et sociétales, notre approche les décrit et les explicite au niveau de chaque humain et organisation concernés par celles-ci. Notre approche permet de décrire les perceptions, les conduites, les évolutions des personnes au regard de toutes les affections, dont celles des institutions dominantes (mais pas que) et des dominations qui les caractérisent (mais pas que). Les décrire au niveau de chaque humain et décrire leurs possibles réactions, actions ou inactions, ne signifie pas oublier, taire ou masquer ces déterminations en supposant qu'il y aurait certes des déterminations, mais que chacun aurait son libre arbitre entre toutes les réactions, actions ou inactions envisageables au regard de celles-ci.

Souligner que les perceptions et les conduites sociales des personnes sont très variées au regard d'une détermination donnée (ex : exploitation de la force de travail) ne montre aucun libre arbitre au regard de cette variété constatée, tout au plus une « libre-nécessité¹⁰ » et ce en tenant compte de toutes les autres déterminations sociales qui affectent en même temps que celle considérée (ex : celle de l'exploitation de la force de travail et celle de devoir subvenir aux besoins de sa famille). En effet, les déterminations sociales sont totalement prises en compte tout en étant mises en perspectives avec toutes les autres déterminations, dont celles de la sphère privée et celles de la multitude en général. Privilégier et ne voir qu'une détermination, car elle nous semble la plus déterminante (ex : celle de l'exploitation de la force de travail) et qu'elle est largement étudiée et prouvée « scientifiquement », conduit à penser que ceux qui, contre toute « logique », agissent sans tenir compte de celle-ci (ex : ne pas s'associer à une grève) conduit inmanquablement à une seule explication : ces gens-là sont aliénés en agissant contre leur classe sociale. À tout le moins, les causes de cette « aliénation » doivent être trouvées.

Pour nous, il s'agit donc moins d'acter une aliénation présumée que de rechercher d'autres affections à prendre en compte, ex : subvenir aux besoins de sa famille est perçue comme une « nécessité de la nature » et un « juste » salaire comme l'application d'un énoncé moral ne pesant pas

10 Spinoza E1-D7 (« cette chose sera dite libre, qui existe d'après la seule nécessité de sa nature et est déterminée par soi seule à agir. d'autre part, cette chose sera dite nécessaire, ou plutôt contrainte, qui est déterminée par une autre à exister et à produire un effet selon une raison certaine et déterminée »). et lettre 58 à Schuller (« J'appelle libre, quant à moi, une chose qui est et agit par la seule nécessité de sa nature ; contrainte, celle qui est déterminée par une autre à exister et à agir d'une certaine façon déterminée. »)

Article (B-4) discussions de nos approches

lourd au regard d'une « nécessité de la nature », sauf à avoir un salaire nettement insuffisant pour subvenir aux besoins de sa famille.

Notre approche repose quand même sur ce que nous posons comme un postulat : tout fait social procède en dernier ressort d'actions ou d'inactions de personnes physiques. Toutes ces déterminations agissent surtout dans les modes affectés ou raisons de l'attribut « pensée », mais aussi dans le mode corps (violence, emprisonnement, quarantaine, etc..) de l'attribut « étendue »¹¹. Ce sont par ces actions ou inactions qu'est perçue, car incarnée, toute détermination et domination sociale. Ces actions ou inactions humaines peuvent être portées par n'importe quoi, ex : bien sûr une personne physique (ex : un supérieur hiérarchique qui décide des personnes à licencier), mais également un programme d'ordinateur (ex : un dossier d'inscription refusé car un numéro est fantaisiste) ou une intelligence « artificielle » qui prend des décisions. Bien entendu, les actions ou inactions, directes ou indirectes, peuvent avoir des conséquences aléatoires, non prévues et ni même imaginées aussi bien par les humains qui les ont déterminées et dictées que par ceux qui les ont mis en œuvre à leur façon (volontairement ou à l'insu de leur plein gré ou contraint et forcé ou, etc..).

Nos approches vs d'autres approches

Nos approches relèvent à la fois de la structuration duale de A. Giddens¹² (pour appréhender les organisations) et du trans-individualisme théorisé par Simondon¹³ et repris par Balibar en mobilisant Spinoza (pour appréhender l'individu), et échappent « à la traditionnelle alternative entre l'individualisme, qui envisage l'individu comme substance autonome ou atomistique (et dont la communauté menacerait l'intégrité), et l'organicisme, qui assigne l'être au collectif, dont l'individu ne serait que l'effet » (A. Suhamy¹⁴ à propos de l'ouvrage de Balibar¹⁵).

Nos deux approches, associées à nos *thèses*, prennent en compte les affects, mais aussi la raison (Raison désirée ou non par les personnes considérées par l'étude, ex : une foule).

Nous montrons dans d'autres articles que [F. Lordon](#) et [P. Rosanvallon](#) ne prennent en compte que les affects et ignorent la raison, tandis que [J. Habermas](#) et [J. Rawls](#) prennent en compte la raison, mais pas les affects et que [R. Boudon](#) prend en compte affects et raison, mais ne prend pas en compte le collectif, les institutions, avec leurs raisons et affects.

Enfin, nos deux approches, associées à nos *thèses*, en considérant que les humains perçoivent des affections provoquant leurs affects et poussant chacun à avoir sa raison au regard de l'affection, sont analogues à une approche phénoménologique, mais phénoménologie plutôt critique (Expérience ou perception vécues, mais d'une certaine manière, selon sa position sociale et son ingenium).

Déjouer ou démystifier la complexité des « systèmes »

Le partage, la compréhension d'idées, de connaissances, en particulier des systèmes sociaux, est un préalable à tout accord ou désaccord.

Notre [thèse \(2-\)](#) et notre [thèse \(4-\)](#) nous conduisent à considérer les conditions nécessaires pour qu'un savoir, un discours, une connaissance soit partageable, compréhensible par d'autres, sans même préjuger d'un accord.

11 Spinoza, scolie E2-P21 : « l'esprit et le corps, c'est un seul et même individu, que l'on conçoit tantôt sous l'attribut de la pensée, tantôt sous celui de l'étendue »

12 A. Giddens : *duality of structure* in *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, PUF)

13 Gilbert Simondon : *l'individuation psychique et collective*, Aubier 5 Janvier 2007, Sciences humaines & sociales

14 Dans *bulletin de bibliographie spinoziste XLI* Revue critique des études spinozistes pour l'année 2018

15 E. Balibar : *Spinoza politique. le transindividuel*, Paris, Presses universitaires de France, 480 p.

Article (B-4) discussions de nos approches

Une connaissance est partageable, compréhensible par d'autres, si les trois conditions suivantes sont remplies¹⁶ :

(A-) c'est un édifice d'idées qui se tient à peu près, assez complet, sans trop de contradictions (connaissance de Locke et du 2. genre de Spinoza) et sans trop de « raccourcis » intuitifs difficilement compréhensibles (Connaissance intuitive de Locke ou du 3. genre de Spinoza)

ET (B-) si les prémisses posées par celui qui expose sa raison à propos d'une chose sont à peu près acceptées par celui qui l'écoute, les motifs de non acceptation ou de modifications étant multiples : prémisses jugées fantaisistes, déplaisantes, erronées ; prémisses manquantes ; prémisses à modifier, à remplacer,

Rappel : Les prémisses considérées sont fondées sur ce qui est perçu comme des nécessités de la nature de la chose ou de la personne et /ou sur ses affects, ses désirs, la personne étant aussi bien celui qui expose que celui qui écoute.

ET (C-) Si les affections causées par la personne, physique ou morale, qui porte ce savoir poussent « le récepteur » à poser des prémisses favorisant ou ne compromettant pas cette acquisition.

Remarques : Si la condition (A-) est à peu près respectée et si (B-) les prémisses sont partagées bien qu'elles relèvent, d'après le chercheur ou de celui qui qualifie, de perceptions fantaisistes, de préjugés, d'imagination, de désirs chimériques, alors il s'agit d'une croyance partagée, qui peut être une escroquerie, une théorie du complot, la foi qui sauve, etc.

la condition (C-) peut grandement influencer le partage de la raison d'un autre, ex : une empathie (ou au moins un respect à priori) ou une crainte des conséquences sociales peut favoriser l'acceptation de prémisses contestables. Une antipathie (dont un irrespect allant jusqu'au désir d'humilier) ou une méfiance peut être suffisante pour provoquer le rejet d'une raison bien construite (critères (A-))¹⁷ sur des prémisses largement acceptées (critères (B-))¹⁸.

Les conditions (A-) à (C-) nous conduisent à considérer les affects de celui qui écoute, et ce à quoi ses affects le poussent au moment de sa perception de la connaissance de la personne qui parle, que cette personne soit physique (ex : un médecin ou un professeur) ou morale (ex : une institution).

Nos approches privilégient la prise en compte des critères (B-) et (C-), ceux se rapportant aux prémisses, qui donnent le sens et qui nous permettent de prévoir l'intensité des affects et les « accords » possibles (selon nos [thèses \(5-\)](#), [\(6-\)](#) et [\(7-\)](#)), et considèrent le plus souvent que le critère (A-) est à peu près rempli.

Le respect du critère (A-) est souvent vérifié pour les raisons, les édifices d'idées de tous les jours à propos d'une chose (ex : acheter un logement, travailler dans une entreprise ou une association, ..). Cela l'est moins pour un sujet de science dite « exacte » (ex : physique des particules) ou une politique économique et/ou sociale : l'édifice d'idées est complexe, avec une cohérence et une complétude difficile à appréhender par un béotien¹⁹. Cette difficulté est encore accrue lorsqu'il s'agit d'une organisation humaine tributaire des affects de toutes les personnes concernées, affects provoqués par le respect ou non des prémisses de chacun à propos de cette organisation : organisation incompréhensible (ex : règles semblant contradictoires), perception de prémisses

¹⁶ Pour une analyse plus poussée des connaissances, savoirs, intuitions et croyances, voir notre article [epistemologie naïve et émotions épistémiques au prisme de Spinoza](#)

¹⁷ Rappel : nous écrivons « critères (A-) » (B-) ou (C-) au lieu de « critères [relatifs aux conditions] (A-) »

¹⁸ Raison principale de l'anonymat, par exemple, des copies d'épreuves de l'agrégation de philosophie

¹⁹ Néanmoins, une théorie physique dont les équations sont fort complexes peut être accessible et compréhensible à de nombreuses personnes non spécialistes, les critères (B-) et surtout (C-) (crédibilité des scientifiques) étant remplis.

Article (B-4) discussions de nos approches

bafouées (ex : justice sociale) et méfiance envers ceux qui maîtrisent cette organisation (critères (C-) non respecté).

Il peut alors arriver que le critère (A-) soit perçu comme le plus déterminant pour comprendre, partager, et adhérer ou non à un édifice d'idées qui se tient lorsque cet édifice traite d'un sujet complexe alors même que les énoncés ou prémisses qui inspirent sa construction, sont simples à énoncer. De plus, si beaucoup de ces prémisses sont poussées par des affects et des désirs de ceux ayant le pouvoir de les imposer, alors le fonctionnement réel peut être poussé de manière peu prévisible par les affects de ceux qui ne partagent pas ces prémisses. Le fonctionnement peut donc être différent de celui décrit, à peu près sous la conduite de la raison, par l'édifice d'idées, ce qui rend la compréhension encore plus difficile. Enfin, ceux qui ne comprennent pas cet édifice d'idées peuvent être renvoyés à leur ignorance et leurs propos méprisés (« vous n'y connaissez rien ! »).

Cette possible complexité d'un édifice d'idées apparaît dans ce propos de Wittgenstein : « *Nous sommes, pour ainsi dire, empêtrés dans nos propres règles. Cet enchevêtrement dans nos règles est ce que nous voulons comprendre* » dans lequel il explique ce que veut dire *comprendre* : *c'est-à-dire ce dont nous voulons avoir une vision d'ensemble* »²⁰.

Cette explication de Wittgenstein, nous la faisons nôtre : Pour avoir une vue d'ensemble, il faut remonter aux prémisses, au sens, à l'essence, et ne pas se perdre dans la complexité, l'enchevêtrement des règles ou propositions de l'édifice d'idées, règles et propositions censées être déduites logiquement de ses prémisses. Il s'agit donc moins de connaître et comprendre la complexité des organisations et institutions humaines que de la penser : « *une confusion consistant à croire que le besoin de penser et l'appétit de savoir sont une seule et même chose. Or il importe de différencier les activités mentales afin de comprendre que connaître est une chose, penser une autre. Les deux correspondent à des intérêts fondamentaux de l'esprit humain mais ce ne sont pas les mêmes.* »²¹.

Il faut déjouer, démystifier, la complexité d'une organisation, d'une politique et oser l'apprécier non pas à l'aune d'une complexité compréhensible seulement par des experts qui ont donc le savoir, mais à l'aune de ses prémisses au regard de ses conséquences comme l'affirme Hannah Arendt : « *La manifestation du vent de la pensée n'est pas le savoir, c'est l'aptitude à distinguer le bien du mal, le beau du laid.* »²² ce qui correspond à notre [thèse \(6-\)](#).

Nous évoquons dans les paragraphes suivants deux exemples de complexité mises en avant comme autant d'obstacles à la compréhension des choses, compréhension préalable nécessaire à toute contestation. Ces deux exemples sont pris dans les sphères de l'économie et de la finance, sphères empêtrées de mécanismes et de règles qui s'enchevêtrent et dont la connaissance par des spécialistes de toute école leur assure une autorité certaine sur ceux qui dénoncent les prémisses de ces édifices d'idées, de ces mécanismes mais qui n'ont pas la connaissance fine de ceux-ci.

Judicieuse complexité juridique

Notre article [Les trois jalons caractérisant le capitalisme](#) montre que les actionnaires ont l'exclusivité de la maîtrise et du pouvoir sur les moyens de production, alors qu'ils n'y contribuent que très peu financièrement : C'est l'entreprise, son collectif de salariés, qui y contribue le plus et de loin. Mais comme elle n'est pas sujet de droit, elle n'est propriétaire de rien. Nos articles [Critique](#)

20 Ludwig Wittgenstein, *Investigations philosophiques*, p. 168

21 Hannah Arendt. *Le besoin de penser n'est pas l'appétit de savoir*. Posted By Simone MANON On 19 septembre 2016 ; <https://www.philolog.fr/hannah-arendt-le-besoin-de-penser-nest-pas-lappetit-de-savoir/#:~:text=La%20manifestation%20du%20vent%20de,ibid.>

22 Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, I, La pensée, Puf, 1981, p. 79.80. Traduit de l'américain par Lucienne Lotringer.

Article (B-4) discussions de nos approches

[des discours actionnarial et marxiste sur les procédés d'acquisition et d'enrichissement](#) et [causes de l'aveuglement des économistes aux moyens de production](#) montrent que la plupart des économistes, y compris marxistes, et la plupart des gens croient que seuls les actionnaires investissent et prennent des risques.

Les deux jalons actuels du premier article cité ne peuvent être mise en œuvre qu'en s'appuyant sur un artifice du droit. La citation de J.P. Robé²³ décrit bien ce que nous affirmons être un artifice :

Tout d'abord J.P. Robé caractérise le système juridique (« *le système juridique est fait d'un ensemble d'objets de droit - par exemple le mobilier de cette pièce - et de sujets de droit - les individus et les personnes morales -, ces derniers ayant des droits sur les objets de droit* ») ; puis il prend un exemple (« *Les actifs contrôlés par l'entreprise sont des objets de droit - ils sont la propriété des personnes morales qui servent de support à l'entreprise. Les sujets de droits sont les sociétés...* ») ; et enfin il introduit deux notions peu compréhensibles au regard de la caractérisation initiale du système juridique (il y a des sujets de droits et des objets de droit) en expliquant ; « *...qui servent de **support juridique** à l'entreprise. L'entreprise, elle, n'est **ni un objet de droit, ni un sujet de droit**. Personne ne peut donc en être "propriétaire" et elle n'est elle-même propriétaire de rien* ». Bref, l'entreprise n'est rien.

Le savoir de J.P. Robé est incontestable et la plupart des gens ne l'ont pas.

En mobilisant Hannah Arendt, est il vraiment nécessaire de posséder ce savoir pour distinguer les choses et dénoncer que payer 10 et être propriétaire de 60 (effet de levier du fait que l'entreprise a contribué pour 50) ou que faire racheter 10% de leurs actions par l'entreprise laisse les actionnaires propriétaires de 100% et non de 90% et rend l'entreprise propriétaire de rien car ces 10% d'actions « rachetées » sont « annulées » ?

Nous pensons que non. C'est d'abord cette grosse entorse aux règles usuelles d'appropriation (il faut payer 100 pour posséder un bien qui vaut 100) qu'il faut dénoncer, et ce sans être aveuglé par la complexité juridique mise en œuvre pour permettre ces astuces financières (voir notre article [Socialistes et évolution juridique au 19. siècle-deux occasions manquées à rattraper](#) sur la naissance de la « responsabilité limitée »). C'est la prémisse capitaliste « chacun pour moi », facilement compréhensible, qui doit être mise en exergue et dénoncée, le décorticage du procédé juridique pour y arriver étant affaire de spécialistes.

Complexité des théories économiques et financières

Notre article [Approche spinoziste de la finance et de l'économie réelle](#) explique pourquoi la sphère financière semble si complexe, si peu compréhensible et prévisible : (1-) ses liens avec l'économie réelle, pesante et assez prévisible, sont ténues car elle n'y investit que très peu tout en ayant maîtrise et pouvoir sur les moyens de production, (2-) ce qui l'anime est poussé par des affects, des désirs de spéculation et de rentabilité « hors sol ». Certes, il est satisfaisant pour l'esprit de quelques spécialistes de savoir comment cette sphère financière fonctionne, d'imaginer des théories sophistiquées qui la décrivent, théories qui sont hors entendement de la plupart des gens.

En mobilisant Hannah Arendt, est il vraiment nécessaire de posséder ce savoir pour distinguer et dénoncer les deux explication présentées ?

Nous pensons que non : si la contribution de l'entreprise à ses moyens de production était comptée et reconnue comme donnant droit à la propriété de ces moyens, nul doute que la sphère financière fonctionnerait autrement, serait beaucoup plus facile à comprendre et prévisible pour deux raisons : (1-) valeur boursière des actions beaucoup plus arrimée aux moyens de production car ces actions

²³ J.P. Robé : publication *L'entreprise et le droit*, Puf, collection *Que sais-je ?* n°3442.) au cours du séminaire « *l'entreprise oubliée par le droit* » du 01/01/2001 de Vie des Affaires organisé « grâce aux parrains de l'École de Paris ».

Article (B-4) discussions de nos approches

comprennent toutes les contributions à ces moyens, (2-) désirs des collectifs de salariés, contributeurs donc aussi propriétaires des moyens de production, à assurer la pérennité de leur entreprise en conservant les actions de leur entreprise plutôt que de les échanger sans répit avec d'autres en espérant un gain spéculatif.

Application à l'analyse du système économique capitaliste

L'analyse du système économique capitaliste tient une place prépondérante dans nos deux carnets de recherche [actualisation puis mobilisation de spinoza dans les sciences sociales](#) et [l'économie au prisme des moyens de production](#), dans les rubriques [Caractérisation de l'économie capitaliste et évolutions possibles](#) et [analyses-de-sujets-sociaux-economiques](#) pour le premier et dans toutes les rubriques du second.

Notre approche interprétative est mobilisée dans les articles [C-1-c\) Logique financière vs logique productive](#), [\(C-2\) « travail » domestique et petits boulots](#), [\(C-3\) Diversité des perceptions exprimées et des conduites sociales des salariés_ question de convictions et de passions](#), etc...

Notre approche par « scénarios plausibles » dans les articles [\(C-1-1\) Genèse et caractéristiques du capitalisme](#), [\(C-1-f\) transition nécessaire pour sortir du capitalisme](#), etc...

Nous mobilisons nos huit thèses plus particulièrement pour discuter l'approche d'autres auteurs dans l' article [\(D-1\) Critique spinoziste des thèses de Orléan&Lordon](#).

Les thèses les plus mobilisées sont celles relatives aux rapports de force ([thèse 6](#) et [thèse 7](#)) et surtout la [thèse 5](#) relative aux prémisses les plus déterminantes : le droit fondamental qui se rapporte à la propriété est bien plus déterminant et fort que les énoncés moraux qui inspirent les luttes sociales. Pour imposer des énoncés moraux (ex : juste salaire, horaire et conditions de travail), il faut soit un rapport de force très significatif, soit que salaire et conditions de travail bafouent les prémisses « nécessités de la nature et de sa nature », à savoir l'accès à un minimum de biens et de services pour assurer la survie physique et psychique. Dans ce cas, le salarié a le sentiment qu'il n'a plus rien à perdre.

Notre analyse mobilisant les prémisses les plus déterminantes nous conduisent à dire (1-) que les lois inspirées par des énoncés moraux ne peuvent pas être pérennes (elles se détricotent plus facilement qu'elles ne se tricotent), (2-) que seule une remise en cause des procédés d'appropriation des moyens de production (et non une expropriation après appropriation, ce qui bafouerait la propriété et les droits qui vont avec) est une piste crédible pour casser le capitalisme, celui-ci étant caractérisé, selon nous, par des [procédés iniques et même pas libéraux d'appropriation des biens lorsque ceux-ci sont des moyens de production à but lucratif](#).

Thèses communes de nos différentes approches

Les prémisses, issues de l'article [\(B-2\) Prémisses fondamentales pour toute SHS](#), permettent de poser des thèses sur lesquelles repose l'ensemble des articles qui sont proposés, thèses qui valent pour chacun, aussi bien pour des individus ou des organisations objets d'une recherche que pour des chercheurs qui sont partie prenante de ces recherches. Ces thèses sont les suivantes :

(0-a) Les humains sont perçus sous 2 attributs : (a-) le corps, (b-) la pensée selon 2 modes (sentiments et entendement) et c'est tout²⁴.

(0-b) Les institutions humaines se perçoivent par (1-) tous les humains concernés par celles-ci, (2-) la pensée (sentiments et entendement) dite dominante qui inspire leurs organisations²⁵.

(1-) la plupart des individus et organisations font des efforts pour persévérer dans leur être (conatus), désirent éprouver des sentiments de joie, appréhendent d'éprouver des sentiments tristes et recherchent ou évitent les affections qui les provoquent ;

(2-) à propos de toute chose et compte tenu de l'énoncé précédent, (a-) beaucoup d'individus sont poussés par leur affects à s'associer et donc nécessairement à se comprendre (sans forcément s'accorder)), (b-) beaucoup d'individus et d'organisations désirent connaître, comprendre et se comprendre, prévoir, prédire, désirent alors être sous la conduite d'une raison, à savoir d'une connaissance du 2. genre, très mobilisée dans les sciences « dures », mais souvent aussi désirent s'appuyer sur ou se satisfont d'une connaissance du 1. genre, à savoir imagination et opinions²⁶ ;

(3-) beaucoup d'individus et d'organisations s'attachent à distinguer à propos de toute chose (a) ce qui est loi ou nécessité de la nature de cette chose et d'eux-même, et (b) ce qui est du fait d'institutions humaines à propos de cette chose. Ils acceptent de « faire avec » les affections procédant de (a), les affections procédant de (b) pouvant leur provoquer de multiples sentiments : adhésion, soumission, révolte, indignation selon leur ingenium²⁷ et les affections du moment ;

(4-) à propos de toute chose, chacun, dont le chercheur, désire construire SA raison²⁸ ou faire sienne une raison d'un autre, à savoir un édifice d'idées cohérentes, consistantes et pas trop incomplètes à propos de cette chose. Cela n'est possible que si, consciemment ou non, cet édifice d'idées est fondé sur des prémisses qui, in fine, (a-) dérivent de ce qu'il perçoit comme nécessités de la nature de cette chose et ses propres nécessités ou (b-) sont poussées par ses affects, dont ceux relatifs à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude, ou (c-) prennent en compte les prémisses (a-) à (c-) des autres humains concernés par la chose²⁹ ;

(5-) les prémisses les plus déterminantes sont poussées par des désirs (a) de persévérer dans son être en étant « libre-nécessaire³⁰ » pour satisfaire aux nécessités de sa nature, (b) de tenir compte de

24 Spinoza, scolie E2-P21 : « *l'esprit et le corps, c'est un seul et même individu, que l'on conçoit tantôt sous l'attribut de la pensée, tantôt sous celui de l'étendue* »

25 Organisation écrite ou non : organigramme, routines, procédures, lois, etc... cf *duality of structure* de A. Giddens *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, publié en France par les Presses Universitaires de France)

26 Ces « connaissances » peuvent être fondées sur des préjugés, des prénotions (Durkheim), des doxa (Bourdieu), de « fictions » ou de « mythes » (Y.N. Harari), d'énoncés taxés de folie : comme M. Foucault (*Binswanger et l'analyse existentielle* (1954)) nous considérons que « *Le monde d'un homme « malade* », *ce n'est pas le processus de la maladie, c'est le projet de l'homme.* », à savoir toutes SES « raisons ».

27 « *L'ingenium pourrait se définir comme un complexe d'affects sédimentés constitutifs d'un individu, de son mode de vie, de ses jugements et de son comportement* » (p. 99) in Chantal Jaquet, *Les trans-classes ou la non reproduction*, PUF 2014 ; Spinoza parle de l'ingenium du peuple juif dans le TTP, ingenium dont un affect prépondérant est d'être rebelle.

28 Voir également L'idée de « subjectivités multiples et diverses » de Ernesto Laclau

29 Ces prémisses (c-) sont nécessaires pour toute recherche en SHS, mais aussi, par exemple, pour des choses du type stratégie de maintien de l'ordre ou stratégie politique et sociale.

30 Spinoza E1-D7 (« *cette chose sera dite libre, qui existe d'après la seule nécessité de sa nature et est déterminée par soi seule à*

Article (B-4) discussions de nos approches

ce qui est perçu comme lois et nécessités de la nature³¹, (c) d'appartenance, de droits fondamentaux³², de « sacré »³³, d'énoncés moraux inspirant les associations (« chacun pour moi », « chacun pour soi », « cohésion-solidarité » ; « justice sociale »³⁴, « mérite »), d'estime sociale,

(6-) les raisons pour toute chose étant possiblement multiples, car fondées sur des prémisses différentes voir incommensurables, (a-) le « vrai » ou le « faux »³⁵, le « bon » ou le « mauvais »³⁶, le « juste » ou l' « injuste », la « raison » ou la « folie »³⁷... ne se conçoivent que fondés sur les prémisses d'une raison souhaitée³⁸, (b-) tout « accord » n'est pas forcément fondé sur la raison (délibération habermassienne)³⁹ mais peut être le résultat de toutes sortes d'affections, dont des rapports de force contraignants ou des manipulations et considérations affectives, en particulier lorsque la raison des uns se fondent sur des prémisses très déterminantes pour eux mais ignorées ou bafouées par la raison des autres, autre raison fondée également sur des prémisses très déterminantes mais antagonistes ;

(7-) les sciences et institutions humaines inspirées par des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent, à savoir assez cohérents, consistants et complets, reposent donc sur des prémisses, énoncés déclaratifs et performatifs⁴⁰, qui sont dominantes. Ceux concernés par ces sciences et institutions peuvent avoir d'autres raisons fondées sur d'autres prémisses et une raison majoritaire à propos d'une chose, d'une institution, n'est pas forcément la dominante.

agir. d'autre part, cette chose sera dite nécessaire, ou plutôt contrainte, qui est déterminée par une autre à exister et à produire un effet selon une raison certaine et déterminée »). et lettre 58 à Schuller (« J'appelle libre, quant à moi, une chose qui est et agit par la seule nécessité de sa nature ; contrainte, celle qui est déterminée par une autre à exister et à agir d'une certaine façon déterminée. »)

- 31 Ex : pouvoir jouir de biens et de services est perçu comme une nécessité de sa nature ; produire et mettre à disposition des bien et des services est également perçu comme une nécessité de la nature, nécessité à assumer par la société.
- 32 Ex : les quatre droits fondamentaux de l'article 2 de la DdHC de 1789 : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* ». Un préalable est l'article 1 : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. ...*
- 33 C'est la puissance des diverses multitudes qui dicte les signes d'appartenance et d'identité et ce qui est sacré. Ils sont donc changeants et peuvent être grandement influencés ou même dictés par ceux qui captent cette puissance de la multitude (médias, leaders, etc.). Les signes d'appartenance et d'identité peuvent être perçus différemment par les uns et les autres, ex : le voile est perçu comme un signe d'appartenance à la communauté des croyants par les musulmans mais peut être perçu comme un signe de soumission de la femme à l'homme par celles et ceux n'appartenant pas à cette communauté.
- 34 Que ce soit la justice de Leibniz (*Méditation sur la notion commune de justice, 1702*): « [...] la justice est une volonté constante de faire en sorte que personne n'ait raison de se plaindre de nous. », celle de J.S. Mill (thèse utilitariste : est juste ce qui est bénéfique au plus grand nombre) ou celle de J. Rawls (est juste ce qui privilégie le plus le plus défavorisé)
- 35 « *Vérité au-deçà des Pyrénées, erreur au-delà* » (Pascal, Les Pensées)
- 36 Scolie de E3-P39 : « *Par bien, j'entends ici tout genre de joie, et, de plus, tout ce qui conduit à celle-ci, et principalement ce qui satisfait un désir, quel qu'il soit ; par mal, d'autre part, tout genre de tristesse, et principalement ce qui frustré un désir. Nous avons, en effet, montré plus haut (dans le scolie de la proposition 9) que nous ne désirons nulle chose parce que nous jugeons qu'elle est bonne, mais, au contraire, que nous appelons bon ce que nous désirons ; et conséquemment ce que nous avons en aversion, nous l'appelons mauvais. C'est pourquoi chacun, d'après son propre sentiment, juge ou estime ce qui est bon, ce qui est mauvais, ce qui est meilleur, ce qui est pire, et enfin ce qui est le meilleur ou ce qui est le pire* ». Parmi les prémisses de toute raison, il y a celles poussées par les désirs et c'est sous la conduite de sa raison que chacun juge et essaye d'obtenir ce qu'il désire.
- 37 Comme M. Foucault (*Binswanger et l'analyse existentielle* (1954)) nous considérons que « *Le monde d'un homme « malade »* », ce n'est pas le processus de la maladie, c'est le projet de l'homme. », à savoir toutes SES « raisons », sa vision du monde.
- 38 En accord avec Spinoza E3-P9 scolie : « *Il est donc établi par tout cela que nous ne faisons effort vers aucune chose, que nous ne la voulons, ne l'appétons ni ne la désirons, parce que nous jugeons qu'elle est bonne ; mais, au contraire, que nous jugeons qu'une chose est bonne, parce que nous faisons effort vers elle, que nous la voulons, l'appétons et la désirons* » (Traduction de Guérinot). Pour Chantal Mouffe (*Le politique et ses enjeux*, p.35) La distinction du juste et de l'injuste doit se comprendre dans une « *tradition donnée, avec l'aide des standards qui sont fournis par cette tradition* ». Avec notre thèse, ces « standards » s'expriment dans des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent partagées par une société et constituant une partie de ses « traditions ».
- 39 Si tout accord sur tout sujet était construit ainsi, ce serait l'anarchisme « positif » idéal selon C. Malabou dans *Au voleur ! Anarchisme et philosophie* (PUF, 05/01/2022) : Aucun commandement, que du consensus horizontal.
- 40 Voir dans article (A-1-) les énoncés déclaratifs et les énoncés performatifs (selon John L. Austin dans *Quand dire c'est faire*), les énoncés déclaratifs procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature, les énoncés performatifs étant ceux poussés par les sentiments, les désirs, les volitions.

Article (B-4) discussions de nos approches

(7-1) Dans les sciences dures, lesquelles reposent sur des édifices d'idées qui se tiennent dont la plupart des prémisses procèdent de ce qui est perçu par beaucoup comme lois ou nécessité de la nature de la chose étudiée (ex : existence ou non de la chose, du phénomène), les consensus et « accords » dits « objectifs »⁴¹ ou « réalistes » sont assez courants.

(7-2) Dans les sciences humaines et à propos d'une chose, les prémisses posées (ex : concepts, auteurs de référence) peuvent être assez différentes pour que des écoles, des chapelles, des courants plus ou moins antagonistes coexistent plus ou moins pacifiquement.

(7-3) A propos de toute chose de la vie sociale (ex : production de biens et de services, gouvernement, communauté d'origine, quartier), les prémisses fondant les organisations et celles fondant l'entendement et les conduites des personnes concernées (ex : employés, clients, citoyens, membre d'une communauté, voisins) peuvent conduire à des accords par consensus ou par recoupement aussi bien qu'à des conflits⁴² en particulier quand les nécessités de la nature des uns sont ignorés ou compromis par les prémisses des autres ou des organisations et ce qu'elles dictent (ex : lois, traditions, etc...).

(7-4) Un État (et plus généralement toute organisation, institution, entreprise, ...), dont les prémisses sont par définition celles qui dominent au sein de celui-ci, soucieux avant tout de persévérer dans son être, est souvent poussé à tenir compte de la loi naturelle selon Spinoza⁴³, à savoir « *autant il a de puissance, autant il a de droit* ». Autant à l'intérieur qu'à l'extérieur il se fondera sur cette prémisse pour obtenir un « accord ».

(7-5) Pour aboutir ou non à un « accord », les sentiments du moment peuvent largement prendre le pas sur les sentiments sédimentés et sur les prémisses, dont les convictions, en particulier lorsqu'il y a « imitation des affects » (avec ses proches, son conjoint) ou « puissance de la multitude » (vote à main levée, imperium d'une autorité ayant capté cette puissance de la multitude). Cela est à prendre en compte pour les sciences dures et les sciences humaines, mais surtout pour les raisons de tout un chacun à propos de toute chose du quotidien étudiée par le chercheur.

41 Une idée, un fait, une décision, une action seront dites « objectives » lorsque tous leurs prémisses procèdent de ce qui est perçu par presque tous comme des lois ou nécessités de la nature de la chose étudiée.

42 Voir Habermas, Rawls, Mouffe, Marx, etc..

43 Spinoza, T.P. 2-4 et T.P. 3-1 : « *le droit de l'État ou des pouvoirs souverains n'est autre chose que le droit naturel lui-même.. en d'autres termes, le droit du souverain, comme celui de l'individu dans l'état de nature, se mesure sur sa puissance.* »